

L'Association Actiom

Notre force, La Mutualisation!

lioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi association ACTIOM « Actions de mutualisation pour l'amé-901, totalement indépendante.

tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de négocier et obtenir les meilleures conditions : garanties options, tarifs, services & avantages, partenaires...

Née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés, Ma Commune Ma Santé est la réponse adaptée pour des milliers de communes partout en La commune, dans cette démarche d'action sociale, propose les services de l'association Actiom afin que les administrés puissent bénéficier de Ma Commune Ma Santé, une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de

Nos valeurs

semblent, les adhérents de l'association Actiom se retrouvent autour de valeurs communes telles que la solidarité, la mutua-Parce qu'une association rassemble des membres qui se reslisation, la responsabilité, la citoyenneté, l'indépendance et la compétence



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée

Favoriser le retour à l'accès aux soins cotisations mensuelles & Economiser sur vos

les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et Ma Commune Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur mutualisée, à un contrat individuel

Qui peut en bénéficier?

Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut :

Ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel Habiter la commune (résidence principale ou secondaire) libéral installé dans la commune

Ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune

Être membre de l'association Actiom (Cotisation annuelle de 12€)



Parce que votre commune se préoccupe de vos difficultés d'accès aux soins de santé, votre CCAS (CIAS/chargés de mission,) a signé une convention de partenariat avec l'association Actiom. Cela vous permet :

- de retrouver toutes les informations nécessaires au CCAS
- d'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
 - de rencontrer votre référent local lors des permanences
- de bénéficier des outils et des services Ma Commune Ma Santé (conseillers spécialisés par téléphone, réunions d'informations publiques, permanences locales...)

Ma Commune Ma Santé adaptées pour tous Des solutions

L'association Actiom a négocié pour vous:

Le choix d'une solution adaptée :

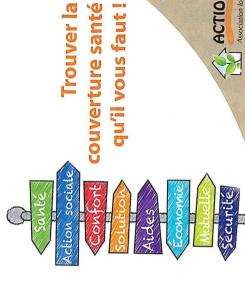
- 5 contrats Groupe, et jusqu'à 12 niveaux de garanties, pour répondre au mieux aux attentes de chacun
 - des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille , garanties obsèques...)

🔏 Des tarifs mutualisés :

- négociés et adaptés par tranche d'âge
 - gratuité dès le 3^{ème} enfant
- réduction tarifaire jusqu'à 10% pour le conjoint

Des avantages :

- pas de sélection médicale
- des prestations sans délai de carence
 - le Tiers-payant (pas d'avance de frais)
 - l'assistance santé 24h/24h
- des réseaux de soins performants
- (Carte Blanche, Itelis, Easy-verres, Kalivia)
- des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants
- l'accompagnement ACS



Trouver la





Une complémentaire santé collective & négociée

adhésion facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour vous faire bénéficier d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un L'association Actiom, négocie auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs à contrat individuel

Une solution adaptée à vos besoins

Avec des offres actifs, des offres seniors et jusqu'à 12 niveaux de garanties, nous trouvons la solution qui convient à vos besoins et à votre budget

L'accompagnement & Le consei

démarche (analyse du contrat, conseils, calculs et comparatifs vous bénéficiez du conseil personnalisé de nos conseillers et Parce que bien choisir sa mutuelle peut prendre du temps, de votre référent local pour vous accompagner dans votre adhésion, résiliation...)

L'accompagnement ACS

vos revenus) Nous vous accompagnons, avec votre CCAS, dans réduction sur le coût de votre complémentaire santé (selon est une aide de l'État qui vous permet de bénéficier d'une L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS), votre démarche de demande d'aide ACS

La défense de vos intérêts

et défend l'intérêt de tous ses adhérents face aux mutuelles et Parce que l'union fait la force, l'association Actiom représente compagnies d'assurance Notre objectif est d'être en perpétuelle recherche d'amélioration de conditions (garanties, tarifs, avantages, partenaires...



vous informer & vous accompagner dans votre démarche 2 possibilités pour

Je contacte les conseillers spécialisés par téléphone



Service conseils & Prise de RDV 05 64 10 00 48



Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

- Infos formules et garanties
- Conseil et souscription
- Gestion et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation des services et outils
- Prise de RDV et inscription permanence

prochaine permanence Je rencontre mon référent local, lors de la

ou Inscription directe au 05 64 10 00 48 Renseignements auprès de votre CCAS

L'inscription permanence

- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalise (adhésion, résiliation, modification...





& de consei 3 ans assurés/an nous accordent leur confiance



3000 communes eligibles au programme
ACTIOM

Imprimé sur papier PEFC - Ne pas jeter sur la voie publique - BVM Communication - RCS Bx 482 073 988

www.macommunemasante.org

ACTIOM Association loi 1901 numéro W332016997-domiciliée 8, ovenue Roger Lapébie - ZI Chanteloiseau - 33140 Villenave d'Ornon Ma Cammune Ma Santé - maraue dénasée à l'INPI saus le n° 14/4081897



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée



Informations dans votre mairie - CCAS/CIAS macommunemasante.org ou sur

Service conseils & Prise de RDV ▶ 05 64 10 00 48

(Prix d'un appel local

